



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. AMIEL. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPE. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. NADAL. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. Mme PUIG. MM. REVALOR. Mme RODRIGUES. ROQUE. SERS. SOULIER. TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON. MM. MARTINEZ Alphonse. RYAux. PEREZ Robert. VAYRETTE. Mmes ROULET. NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER. MARTINEZ Jean. SICARD. BARRAU. BONNAFOUX. EXPOSITO. MILLAT Guy. RALUY. SANCHEZ. TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président



- Vu l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 avril 2008 fixant les modalités de dépôt des listes ;
- Vu l'article L 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre d'une procédure de Délégation de Service Public, une commission de délégation de service public, présidée par le Président ou son représentant et composée de cinq membres de l'assemblée élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste est chargée principalement d'ouvrir les plis.

Monsieur le Président expose que suite aux modalités de dépôt des listes fixées par délibération en date du 28 avril dernier, la liste suivante a été déposée dans les délais :

- **Membres Titulaires :** Barrau Gérard ; Millat Gérard ; Salgas Véronique ; Theron Christian ; Martinez Jean.
- **Membres suppléants :** Garriga Jacques ; Antoine Christine ; Ryaux Alain ; Sers Jean Charles ; Drevet Patrice.

.../...

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :

22-05-2008

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

ELECTION DE LA
COMMISSION DE
DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC

N°1

Réf. : PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIN 2008

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de procéder à l'élection de ladite commission .

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président ,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RECOURIR** au scrutin public pour procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ELIRE** la liste suivante comme composant la commission de Délégation de Service Public :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
BARRAU Gérard	GARRIGA Jacques
MILLAT Gérard	ANTOINE Christine
SALGAS Véronique	RYAUX Alain
THERON Christian	SERS Jean Charles
MARTINEZ Jean	DREVET Patrice

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la

délibération : 42

Date de convocation :

22-05-2008

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

SMICTOM Pézenas-Agde :
modification de la désignation
d'un délégué titulaire

N° 2

Réf. : PHD/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIN 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, AMIEL, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, Mmes BUCHACA, DOLZ, MM. DRUILLE, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPE, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA, MONÉDÉRO, NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, ROQUE, SERS, SOULIER, TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON, MM. MARTINEZ Alphonse, RYAux, PEREZ Robert, VAYRETTE, Mmes ROULET, NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER, MARTINEZ Jean, SICARD, BARRAU, BONNAFOUX, EXPOSITO, MILLAT Guy, RALUY, SANCHEZ, TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM



Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le Président rappelle qu'au cours du Conseil communautaire du 14 avril dernier, l'Assemblée délibérante a désigné 30 délégués titulaires et 15 délégués suppléants afin de siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de PEZENAS-AGDE et notamment madame BECHAUX Murielle en tant que déléguée titulaire.

Monsieur le Président informe qu'à ce jour il y aurait lieu de procéder à son remplacement.

Par conséquent, sur proposition du Président, l'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur la désignation de madame SABATHIER Christine qui sera appelée à siéger au sein du Comité syndical du SMICTOM de Pézenas-Agde.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RECOURIR** au scrutin public pour procéder à la désignation du nouvel représentant de la CAHM au SMICTOM de Pézenas-Agde ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DESIGNER** madame SABATHIER Christine représentant de la CAHM au sein du Comité Syndical du SMICTOM de Pézenas-Agde en remplacement de madame BECHAUX ;
- **DIT QUE** les autres représentants désignés par la délibération du 14 avril 2008 restent inchangés

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :

22-05-2008

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

ASSEMBLEE DES
COMMUNAUTES DE FRANCE
(ADCF) :
renouvellement adhésion 2008

N° 3

Réf : PHD/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIN 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, AMIEL, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, Mmes BUCHACA, DOLZ, MM. DRUILLE, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPE, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA, MONÉDÉRO, NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, ROQUE, SERS, SOULIER, TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON, MM. MARTINEZ Alphonse, RYAU, PEREZ Robert, VAYRETTE, Mmes ROULET, NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER, MARTINEZ Jean, SICARD, BARRAU, BONNAFOUX, EXPOSITO, MILLAT Guy, RALUY, SANCHEZ, TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président



Monsieur le Président expose que compte tenu du développement des projets communautaires, il apparaît opportun de renouveler l'adhésion à l'Assemblée des Communautés de France (ADCF) pour l'exercice 2008.

En effet, cette association regroupe -à l'image de l'AMF pour les communes- l'ensemble des communautés et structures intercommunales en France et consiste à créer un espace de rencontres et d'échanges entre les Présidents d'EPCI à fiscalité propre en réservant à ses adhérents divers moyens simples et immédiats comme par exemple : un observatoire de l'intercommunalité, une assistance juridique, financière et fiscale, plusieurs colloques, manifestations et programmes de formation ainsi que la transmission d'ouvrages publiés par l'ADCF.

Il précise qu'en application du barème des cotisations de l'ADCF, fixé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 11 octobre 2001, le montant de la cotisation de la CAHM est établi de la manière suivante : population Insee 1999 - 57 000 habitant x 0,1 € et comprenant un bulletin d'abonnement annuel à quatre numéros du mensuel intercommunalités.

Il invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion 2008 de la CAHM à l'Assemblée des Communautés de France suivant les conditions mentionnées ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RENOUELER l'adhésion** pour l'exercice 2008 à l'Assemblée des Communautés de France ;
- **DE S'ABONNER à la revue** « intercommunalités » ;
- **DE PRELEVER la dépense** correspondante sur le Budget de la CAHM dont le montant s'élève à la somme de 5 700,00 euros.

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :
22-05-2008

Affichage effectué le :
- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

CONTRAT DE MAINTENANCE
ET DE CLIMATISATION AVEC
LA SOCIETE CASTAN :
avenant n°1- rajout de matériels au
bordereau de prix

N°4

Réf. :PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIN 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, AMIEL, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, Mmes BUCHACA, DOLZ, MM. DRUILLE, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPE, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA, MONÉDÉRO, NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, ROQUE, SERS, SOULIER, TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON, MM. MARTINEZ Alphonse, RYAux, PEREZ Robert, VAYRETTE, Mmes ROULET, NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER, MARTINEZ Jean, SICARD, BARRAU, BONNAFOUX, EXPOSITO, MILLAT Guy, RALUY, SANCHEZ, TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice président rappelle que par délibération qu'en date du 10 juin 2005, la Communauté d'Agglomération a passé avec l'entreprise CASTAN un contrat de maintenance et de climatisation avec la société CASTAN pour un montant de 8 515, 52 € TTC et qui arrive à son terme au 10 juin 2008.

Monsieur le Rapporteur expose que suite à l'installation de nouveaux matériels dans différents locaux de la Communauté d'Agglomération, l'entreprise CASTAN a été dans l'obligation d'effectuer la maintenance de ce matériel pour un montant de 4 664, 40 € TTC;

Par conséquent, il propose aux membres du Conseil communautaire de passer un avenant au contrat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur,
Après avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 mai 2008,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec l'entreprise CASTAN un avenant au contrat de maintenance et de climatisation ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante, soit la somme de 4 664,40 € TTC sur le budget de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits
Le Président,

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :

22-05-2008

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

GUIDE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE :
modification des seuils

N°5

Réf. :PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIN 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. AMIEL. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPE. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. NADAL. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. Mme PUIG. MM. REVALOR. Mme RODRIGUES. ROQUE. SERS. SOULIER. TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON. MM. MARTINEZ Alphonse. RYAux. PEREZ Robert. VAYRETTE. Mmes ROULET. NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER. MARTINEZ Jean. SICARD. BARRAU. BONNAFOUX. EXPOSITO. MILLAT Guy. RALUY. SANCHEZ. TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice président rappelle que la Communauté d'Agglomération a approuvé par délibération en date du 19 novembre 2004 le guide de la commande publique afin de fixer pour les marchés de travaux, fourniture ou service qui ne dépassent pas un certain seuil la procédure à suivre et que suite à l'application du nouveau Code des marchés en 2006, ce seuil est passé de 230 000 € HT à 210 000 € HT.

Monsieur le Rapporteur expose que depuis le 1er janvier 2008, la commission Européenne a, à nouveau, modifié les seuils.

Ces derniers sont passés à :

→ Marchés de fournitures de services et de travaux :
de 210 000 € HT à 206 000 € HT.

→ Marchés de Travaux sous forme d'appel d'offres :
de 5 270 000 € HT à 5 150 000 € HT.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil de prendre en compte ces nouveaux seuils et de modifier le guide de la commande publique.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MODIFIER** les seuils de passation des marchés publics pour les procédures formalisées ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS PREFECTURE
RECUE
- 6 JUIN 2008
SERVICE COURRIER

SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la

délibération : 42

Date de convocation :

22-05-2008

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

**MODIFICATION
DU TABLEAU DES EMPLOIS :**
création d'un poste de Contrôleur
territorial, chargé de prévention
hygiène & sécurité et formation

N° 6

Réf. : PHD/TS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIN 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. AMIEL. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPE. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. NADAL. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. Mme PUIG. MM. REVALOR. Mme RODRIGUES. ROQUE. SERS. SOULIER. TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON. MM. MARTINEZ Alphonse. RYAux. PEREZ Robert. VAYRETTE. Mmes ROULET. NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER. MARTINEZ Jean. SICARD. BARRAU. BONNAFOUX. EXPOSITO. MILLAT Guy. RALUY. SANCHEZ. TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

Monsieur le président expose que depuis deux ans la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'est engagée dans une démarche de prévention des risques conforme à ses obligations réglementaires. En effet, au delà des risques habituels auxquels sont exposés l'ensemble des agents, les 2/3 de notre effectif sont confrontés dans le cadre des missions « espaces verts et propreté voirie » à des risques particuliers qui doivent être pris en compte par des mesures définies pour chaque activité nécessitant une étude approfondie des tâches, des postures et des expositions dans leur environnement professionnel.

Afin d'accélérer la mise en place des mesures de prévention, il est proposé de créer un poste qui aurait en charge outre la prévention, le traitement de l'absentéisme et la dynamisation de notre politique de formation.

Pour se faire, il est nécessaire de modifier le Tableau des emplois en créant un poste relevant du cadre d'emploi de Contrôleur territorial en chef de travaux.

- ✓ *Vu la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;*
- ✓ *Vu la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;*
- ✓ *Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

➤ **DE CREER**

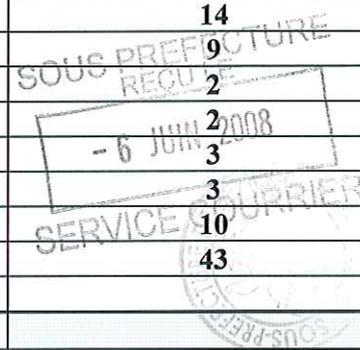
- 1 poste relevant du grade de Contrôleur territorial en chef de travaux,

➤ **DE MODIFIER** le Tableau des emplois permanents de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS AU 29 MAI 2008

EMPLOIS PERMANENTS

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Emplois permanents à temps complet		
Attaché territorial principal	A	2
Attaché Territorial	A	14
Rédacteur Territorial	B	9
Rédacteur principal	B	2
Rédacteur chef	B	2
Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} Classe	C	3
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} Classe	C	3
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	10
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	43
Emplois permanents à temps non complet		
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe 58 h 30 / mois	C	1
FILIERE ANIMATION		
Emplois permanents à temps complet		
Animateur Chef	B	1
Animateur territorial	B	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	2
FILIERE CULTURELLE		
Emplois permanents à temps complet		
Bibliothécaire Territorial	A	1
Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine 2 ^{ème} classe	B	1
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{ère} classe	B	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	B	3
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1
Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe	C	15



CADRE D'EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		
Emplois permanents à temps complet		
Assitant socio-éducatif	B	2
FILIERE TECHNIQUE		
Emplois permanents à temps complet		
Ingénieur principal	A	3
Ingénieur en chef de classe normale	A	1
Ingénieur	A	6
Technicien Supérieur Principal	B	3
Technicien Supérieur Territorial Chef	B	4
Technicien Supérieur Territorial	B	5
Contrôleur territorial en chef de travaux	B	1
Agent de Maîtrise Principal	C	12
Agent de Maîtrise	C	16
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	19
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	5
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	C	16
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe <i>(ex agent technique qui seront transformés en Adjoint technique de 1^{ère} classe après avis de la CAP)</i>	C	6
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	168
Total emplois permanents à temps complet		382
Emplois permanents à temps non-complet		
Attaché territorial 91 h/ mois	A	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (91 h / mois)	C	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (28h/hebdomadaire)	C	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (87 h / mois)	C	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (86,67 h / mois)	C	1
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe (28 h hebdomadaire)	C	1
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe (30 h /mois)	C	1
Total emplois permanents à temps non complet		8
Emplois fonctionnels		
Directeur Général des Services	A	1
Directeur Général Adjoint	A	3
Total emplois fonctionnels		4

**EMPLOIS NON PERMANENTS
AGENTS NON TITULAIRES**

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Temps complet		
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	10
FILIERE TECHNIQUE		
Temps complet		
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	8
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe saisonnier	C	90
Temps incomplet		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	2
Total emplois NON permanents		110

EMPLOIS A TITRE ACCESSOIRE

CADRE D'EMPLOIS	EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Mission de coordination des projets de développement touristique	1
Chargé de mission prévention hygiène et sécurité	1
Chargé de mission de développement des activités sportives	1
Total emplois accessoires	3

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et au grade ainsi créé est inscrit au Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SOUS PREFECTURE
RECU LE

- 6 JUIN 2008

SERVICE COURRIER

SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

22-05-2008

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE LA
CAHM ET L'ASSOCIATION
STATION MIR :
attribution de subvention de
fonctionnement (exercice 2008)

N° 7

Réf. : LO/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIN 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, AMIEL, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, Mmes BUCHACA, DOLZ, MM. DRUILLE, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPE, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA, MONÉDÉRO, NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, ROQUE, SERS, SOULIER, TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON, MM. MARTINEZ Alphonse, RYAux, PEREZ Robert, VAYRETTE, Mmes ROULET, NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER, MARTINEZ Jean, SICARD, BARRAU, BONNAFOUX, EXPOSITO, MILLAT Guy, RALUY, SANCHEZ, TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

SOUS PREFECTURE
REÇU LE

- 6 JUIN 2008

SERVICE COURRIER

Monsieur le Président expose que l'association « Station Mir » -domiciliée 50 rue Conti à Pézenas- est une scène multi-culturelle qui a élaboré un programme de diffusion culturelle qui prévoit diverses manifestations au cours de l'année 2008 (*expositions, concert de musique, théâtre, cinéma, spectacles enfants, cafés littéraires, cafés philo. etc..*).

Il précise que la programmation 2008 du Contrat d'agglomération signé avec l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon prévoit une participation financière de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à hauteur de 3 500 € auprès de ladite association.

Monsieur le Président expose que ce programme de diffusion culturelle serait un bon moyen pour promouvoir certaines actions événementielles de la CAHM.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'une part de passer avec l'association Station MIR une convention de partenariat afin que cette dernière puisse faire figurer dans sa programmation de diffusion culturelle 2008 certaines actions communautaires et d'autre part de lui allouer une subvention de 3 500 €.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec l'association STATION MIR une convention de partenariat pour l'année 2008 ;
- **D'ATTRIBUER** à l'association STATION MIR une subvention d'un montant de 3 500 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official seal of the 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE' with a central emblem. A blue ink signature is written over the seal, and the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in bold black text below it.

SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la

délibération : 42

Date de convocation :

22-05-2008

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

CONVENTION D'APPUI
AU DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ENTRE LA
DIRECTION REGIONALE
DE L'ANPE ET LA CAHM

N° 8

Réf. : LO/MCB/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIN 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, AMIEL, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, Mmes BUCHACA, DOLZ, MM. DRUILLE, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPE, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA, MONÉDÉRO, NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, ROQUE, SERS, SOULIER, TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON, MM. MARTINEZ Alphonse, RYAux, PEREZ Robert, VAYRETTE, Mmes ROULET, NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER, MARTINEZ Jean, SICARD, BARRAU, BONNAFOUX, EXPOSITO, MILLAT Guy, RALUY, SANCHEZ, TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion

Monsieur le vice président rappelle que dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de développement économique, la CAHM a défini et mis en place une stratégie d'accueil et de développement d'entreprises qui a pour objectif de générer des emplois sur son territoire. Cette stratégie repose notamment sur une offre foncière et immobilière de qualité conçue pour répondre aux porteurs de projets endogènes ou exogènes et sur un ensemble de services performants proposés aux candidats à l'installation (accompagnement des démarches administratives, recherche de financements, mise en relations avec les acteurs économiques locaux, services d'aides aux recrutements, etc...).

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre de ses missions, l'Agence Nationale pour l'Emploi a vocation à assister les collectivités en charge du développement économique en leur apportant sa contribution à l'amélioration de la situation de l'emploi sur leurs territoires. Celle-ci propose à cette fin de mettre à leur disposition un ensemble de moyens destinés à renforcer l'attractivité de leur offre d'accueil et de services aux entreprises et à les assister dans les opérations de recrutement générées par l'installation de nouvelles entreprises.

En conséquence il est proposé de passer une « Convention d'Appui au Développement Economique » (CADE) entre les deux institutions afin d'organiser leur collaboration dont le contenu des missions est fondé sur la base du diagnostic territorial établi dans le cadre du projet d'agglomération ainsi que les orientations que se fixe l'agglomération en matière de développement économique et de cohésion sociale, conformément à l'article 26 de la Loi Voynet.

Monsieur le Rapporteur indique que la convention prévoit d'engager les travaux suivants :

- une analyse des ressources en compétences du territoire et une confrontation de ces ressources aux besoins en compétences susceptibles d'être générés par la stratégie de développement conduite par la collectivité (phases 1 et 2),
- une étude pré-opérationnelle et un plan d'action spécifique pour chacun des projets de recrutement résultant de l'action de développement économique conduite par la collectivité (phases 3 et 4),
- la première étude pré-opérationnelle concernera le projet du Château de Lavagnac sur la commune de Montagnac et le plan d'action sera orienté prioritairement vers le recrutement local de la majorité des 300 emplois directs proposés sur site (à titre prévisionnel, cela concerne le premier volet de recrutement d'ici 2010) comme par exemple des emplois d'administration et de direction des équipements hôteliers et autres, des emplois d'hôtel (femmes de chambre, grooms...), des emplois de restauration (cuisiniers, serveurs, chefs de rang...), des emplois d'entretien d'espaces verts (jardiniers et employés pour l'entretien des vignes) et des emplois de sécurité.
- une mise en oeuvre opérationnelle des actions liées aux recrutements (phase 5) : le travail avec l'ANPE se fera le plus en amont possible sur les projets d'implantation d'entreprises aux fins de favoriser une organisation performante et efficace des recrutements locaux par l'ANPE en lien avec le Service Emploi Formation du territoire de l'Agglomération Hérault Méditerranée.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'opportunité d'un tel partenariat et à autoriser le Président à signer la convention CADE avec la Direction Régionale de l'ANPE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SE PRONONCER** favorablement sur ce partenariat au développement de l'emploi sur le territoire ;
- **DE PASSER** avec la Direction Régionale de l'Agence Nationale pour l'Emploi une Convention d'Appui au Développement (CADE) ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire;

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :

22-05-2008

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

MTS - DEMANDE DE
FINANCEMENT AUPRES
DE LA DRTEFP POUR 2008 :
renouvellement de la convention
de dialogue social

N° 9

Réf. : LO/MCB/cm

Transmis à la Sous Préfecture :

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de légalité :

10 JUIN 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, AMIEL, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, Mmes BUCHACA, DOLZ, MM. DRUILLE, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPE, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA, MONÉDÉRO, NADAL, PEPIN-BONET, PÉREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, ROQUE, SERS, SOULIER, TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON, MM. MARTINEZ Alphonse, RYBAUX, PÉREZ Robert, VAYRETTE, Mmes ROULET, NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER, MARTINEZ Jean, SICARD, BARRAU, BONNAFOUX, EXPOSITO, MILLAT Guy, RALUY, SANCHEZ, TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion

SOUS PREFECTURE
RECULE

- 6 JUIN 2008

SERVICE COURRIER

Monsieur le Rapporteur rappelle que la Maison du Travail Saisonnier de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est une instance de dialogue social de proximité, créée en 2004 et conçue -avec l'appui de la CAHM- par la Conférence régionale du travail, qui regroupe en Languedoc-Roussillon des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs et des salariés.

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre du partenariat établi au sein de la Maison du Travail Saisonnier, la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) a décidé, pour favoriser le dialogue social entre les partenaires sociaux, de renouveler en 2008 sa contribution à l'indemnisation de ces derniers aux divers groupes de travail (Comité de pilotage et commissions) et aux permanences de la Maison du Travail Saisonnier.

Par conséquent, il est proposé de passer avec la DRTEFP une convention qui vise à faciliter ce dialogue social en contribuant à la prise en charge des frais occasionnés pour les responsables professionnels et syndicaux (participation à cette activité ainsi que des pertes de salaires éventuelles) dont le montant de l'engagement de l'Etat est de 55 000 € et qui sera imputée sur le programme des Contrats de Projets Etat-Région 2007-2013 « améliorer la qualité de l'emploi et des relations sociales du travail », action 3 « dialogue social et démocratie sociale », sous action 2 « développement de la négociation collective » du budget du Ministère du Travail, des relations sociales et de la solidarité.

Dès lors, monsieur le Rapporteur indique qu'il est attendu que le Conseil communautaire sollicite la subvention prévue par la convention représentant la participation du Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, à l'appui au dialogue social territorial au sein de la Maison du Travail Saisonnier de la CAHM durant l'année civile 2008 afin d'atteindre l'objectif fixé à savoir de rechercher des solutions à la problématique du travail saisonnier et notamment en étendant la durée d'activités des saisonniers (développement de la pluri-activité).

../..

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SOLLICITER** le financement auprès de la DRTEFP sur des crédits d'Etat pour un montant de 55 000 € afin de financer pour l'année 2008 une partie du dialogue social ;

- **DE PASSER** avec la Direction Régionale du Travail et de la Formation Professionnelle une convention de dialogue social définissant les modalités administratives, financières et comptables ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer la convention jointe en annexe ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :

22-05-2008

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PLIE - MISE EN OEUVRE DU
CHANTIER D'INSERTION
« AMENAGEMENT DE LA
CHAPELLE ATTENANTE AU
COUVENT DE POMÉROLS »

N° 10

Réf. : PHD/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIN 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, AMIEL, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, Mmes BUCHACA, DOLZ, MM. DRUILLE, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPE, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA, MONÉDÉRO, NADAL, PEPIN-BONET, PÉREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, ROQUE, SERS, SOULIER, TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON, MM. MARTINEZ Alphonse, RYBAUX, PÉREZ Robert, VAYRETTE, Mmes ROULET, NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER, MARTINEZ Jean, SICARD, BARRAU, BONNAFOUX, EXPOSITO, MILLAT Guy, RALUY, SANCHEZ, TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion

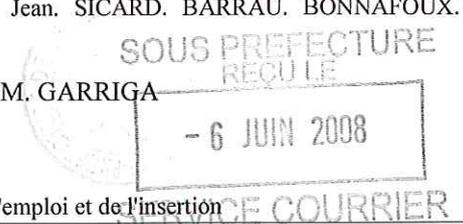
Monsieur le Rapporteur rappelle que par délibération en date du 31 janvier 2008, le Conseil communautaire a approuvé la programmation 2008 du PLIE ainsi que la programmation et la mise en œuvre de chantiers-écoles dans les domaines du bâtiment, de l'aménagement paysager ou encore des travaux publics.

Aussi, monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre de la rénovation de l'intérieur de la chapelle attenante au couvent de Pomérols qui est destinée aux expositions locales, et conformément à l'étude technique effectuée par les Services Techniques Opérationnels de la Communauté d'Agglomération, il est convenu la mise en œuvre d'un Chantier école sur deux ans afin de réaliser :

- réfection des joints :
 - purge en profondeur de l'ancien liant à base de terre
 - réfection des joints au mortier de chaux (200 m²)
 - enduit de finition à la chaux
- reprise de plâtres : au niveau des voûtes, moulures et jonctions avec les élévations (40 m²)
- réfection des planchers et de la menuiserie du déambulatoire (25 m²) et réfection des plâtres et moulures.

Il est proposé de valider la mise en place de ce Chantier école et d'autoriser le Président ou son Représentant Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion à signer les conventions de partenariat à intervenir avec l'association OREA, chargée de la mise en œuvre des chantiers et employeur des bénéficiaires PLIE en CAE pour un montant de 61 000 € et l'association LE PASSE MURAIL, chargée de l'accompagnement professionnel pour un montant de 11 072 €.

.../...



Il précise que dans le cadre de la gestion de la Subvention Globale FSE au titre du PLIE, le CAHM est désignée en tant qu'instance de programmation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** la mise en œuvre d'un Chantier école sur la chapelle attenante au couvent de Pomérols afin de réaliser des travaux de réfection ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son Représentant, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'Insertion à signer la convention de partenariat à intervenir avec l'association OREA, chargée de la mise en œuvre du chantier et employeur des bénéficiaires PLIE en Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son Représentant, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'Insertion à signer la convention de partenariat à intervenir avec l'association LE PASSE MURAIL, chargée de l'accompagnement professionnel en articulation avec l'association OREA ;
- **DE PRENDRE** en charge les crédits nécessaires à la prise en charge de ce Chantier école en section de fonctionnement.

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :

22-05-2008

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

MAISON DE L'EMPLOI
DU GRAND BITERROIS :
renouvellement de la participation
financière et approbation de la
convention de partenariat
pour l'exercice 2008

N° 11

Réf. : LO/MCB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIN 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, AMIEL, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, Mmes BUCHACA, DOLZ, MM. DRUILLE, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPE, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA, MONÉDÉRO, NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, ROQUE, SERS, SOULIER, TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON, MM. MARTINEZ Alphonse, RYAUX, PEREZ Robert, VAYRETTE, Mmes ROULET, NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER, MARTINEZ Jean, SICARD, BARRAU, BONNAFOUX, EXPOSITO, MILLAT Guy, RALUY, SANCHEZ, TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

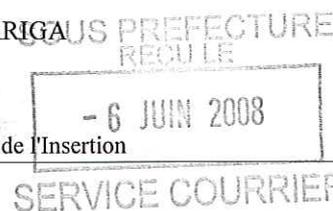
Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'Emploi et de l'Insertion

Monsieur le Rapporteur expose à l'Assemblée délibérante :

- que par délibération du 19 novembre 2004 le Conseil communautaire a approuvé l'acte de candidature de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée auprès de l'Etat en vue de la création d'une Maison de l'Emploi ;
- que la loi de programmation du Plan de Cohésion sociale en date du 18 janvier 2005, à travers son Titre 1^{er} - Mobilisation pour l'emploi, crée le dispositif Maison de l'emploi, instance stratégique et de coordination des actions, des dispositifs et des moyens techniques en faveur de l'emploi ;
- que suite à un travail de réflexion et de concertation en date du 12 juillet 2005 entre les Communautés d'Agglomération Béziers Méditerranée et Hérault Méditerranée, des Communautés de Communes La Domitienne et FRAMPS 909 avec les services de l'Etat notamment, un dossier de candidature intitulé : Maison de l'Emploi du Grand Biterrois a été présenté et a reçu l'aval de la Commission Nationale de Labellisation des Maisons de l'Emploi ;
- que par délibération du 19 juillet 2005, le Conseil communautaire a approuvé les statuts initiaux de la Maison de l'emploi du Grand Biterrois ;
- que par délibération du 28 mars 2006, le Conseil communautaire a approuvé les statuts définitifs de la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois ;
- que par délibération du 28 avril 2008, le Conseil communautaire a désigné ses représentants titulaires et suppléants au sein du Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois ;
- que le 28 avril 2008, a été approuvé par le Conseil d'administration de la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois, son plan d'actions pluriannuel ;



Dès lors, monsieur le Rapporteur indique qu'il est attendu que le Conseil communautaire approuve les valorisations financières et la contribution financière apportées par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois pour 2008 telles que définies ci-dessous :

1) Valorisations (aides indirectes) :

- ✓ la valorisation partielle de la contribution financière annuelle de la CAHM versée à la Mission Locale d'Insertion Centre Hérault, à hauteur de **39 050 euros** ;
- ✓ la valorisation partielle de la contribution financière annuelle de la CAHM versée au PLIE à hauteur de **70 000 euros**
- ✓ la valorisation partielle de la contribution financière annuelle de la CAHM versée à la MTS à hauteur de **29 200 euros** ;
- ✓ la valorisation à hauteur de 10% équivalent temps plein, du Directeur Général Adjoint Développement & Contractualisation pour la coordination entre la Maison de l'Emploi et la Communauté d'Agglomération, pour un montant annuel estimé à **4 514 euros** ;
- ✓ la valorisation à hauteur de 10% (ETP) du Directeur Adjoint Economie auprès de la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois, pour un montant annuel estimé à **3 098 euros** ;
- ✓ la valorisation à hauteur de 20% (ETP) de la Responsable de Service (SEFI) rattachée à la Direction du Développement Social et de l'Emploi, auprès de la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois, pour un montant annuel estimé à **3 098 euros** ;
- ✓ la valorisation à hauteur de 10% (ETP) d'un agent rattaché au SEFI auprès de la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois, pour un montant annuel estimé à **5 795 euros** ;
- ✓ la valorisation à hauteur de 10% du S.I.G (ETP) de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour un montant annuel estimé à **5 251,00 euros** ;

ce qui représente un montant global valorisé à hauteur de **160 006 euros**

2) Aide financière directe :

- ✓ La contribution financière directe au titre du fonctionnement de la CAHM à la MDEGB est de **46 400 euros**.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer d'une part, sur la participation financière de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois et d'autre part, d'autoriser monsieur le Président ou son représentant, le Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion à signer la convention de partenariat avec la MDE du Grand Biterrois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la participation financière 2008 de la CAHM à la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois au titre du fonctionnement à hauteur de 46 400 euros ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son représentant, le vice président délégué à la Politique de la ville à signer la convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la

délibération : 42

Date de convocation :

22-05-2008

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

AVENANT N°2 DU CONTRAT
DEPARTEMENTAL DE PROJET
PROGRAMMATION
FINANCIERE 2005 :
Centre Bourg de Montagnac (2ème
tranche) – changement de maître
d'ouvrage et ORILAH

N° 12

Réf. : LO/AP/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de légalité :

10 JUIN 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, AMIEL, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, Mmes BUCHACA, DOLZ, MM. DRUILLE, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPE, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA, MONÉDÉRO, NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, ROQUE, SERS, SOULIER, TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON, MM. MARTINEZ Alphonse, RYAux, PEREZ Robert, VAYRETTE, Mmes ROULET, NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER, MARTINEZ Jean, SICARD, BARRAU, BONNAFOUX, EXPOSITO, MILLAT Guy, RALUY, SANCHEZ, TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux SIG

Monsieur le vice président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a conclu en 2004 un Contrat départemental de projets autour de quatre objectifs communs de développement durable du territoire que sont :

- Maîtrise intercommunale du foncier et gestion urbaine,
- Politique communautaire du logement: mixité sociale et équipements publics d'intérêt communautaire,
- Pôles d'activités économiques et équilibre du territoire,
- Gestion communautaire des problématiques liées à l'eau et aux espaces naturels.

Il précise que ce contrat cadre pluriannuel se décline en programmation financières annuelles.

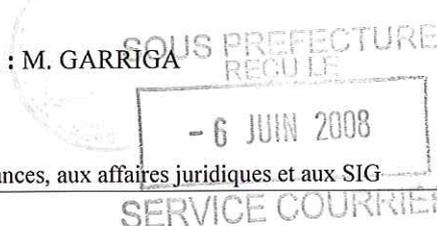
La programmation financière 2005 a été approuvée par délibération du Conseil communautaire en date du 2 novembre 2005 et notifiée le 8 juin 2006.

Il convient à ce jour d'effectuer des modifications au programme initial, objet de l'Avenant N°2 pour les opérations suivantes:

- **Changement de maîtrise d'ouvrage pour la requalification du Centre Bourg de Montagnac (2ème tranche)**, au bénéfice de la commune et initialement confiée à la Communauté d'Agglomération.
- **Prorogation de la subvention octroyée dans le cadre de l'Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisir et d'amélioration de l'Habitat**, d'une durée d'une année soit jusqu'au 7 décembre 2008.

Il convient aux membres du Conseil communautaire d'approuver ces modifications.

../..



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** un Avenant rectificatif N° 2 à la programmation financière 2005 au Contrat départemental de projet 2004-2006 suivant les modifications sus-exposées ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président la CAHM signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :
22-05-2008

Affichage effectué le :
- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

**ACTIONS DE
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE D'INTERET
COMMUNAUTAIRE :**

- redéfinition de l'intérêt
communautaire
- retrait de la délibération N°7 a)
du 31 janvier 2008
- Décision Modificative N°1 du
Budget Primitif 2008

N° 13

Réf. : PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIN 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, AMIEL, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, Mmes BUCHACA, DOLZ, MM. DRUILLE, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPE, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA, MONÉDÉRO, NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, ROQUE, SERS, SOULIER, TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON, MM. MARTINEZ Alphonse, RYAux, PEREZ Robert, VAYRETTE, Mmes ROULET, NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER, MARTINEZ Jean, SICARD, BARRAU, BONNAFOUX, EXPOSITO, MILLAT Guy, RALUY, SANCHEZ, TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

SOUS PREFECTURE
RECUE

- 6 JUIN 2008

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière de développement économique et plus particulièrement dans le cadre des actions de développement économique reconnues d'Intérêt communautaire, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite redéfinir dans une réflexion plus générale la pertinence et la cohérence de son intervention touristique et plus particulièrement des actions concernant les communes du littoral .

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de redéfinir l'Intérêt communautaire afin de supprimer la compétence « soutien à l'Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative d'Agde ». Il s'avère en effet que cette compétence, qui avait été ajoutée dans les statuts de la Communauté d'Agglomération par délibération en date du 30 juin 2006 se révèle imprécise et peu fondée juridiquement.

En conséquence, il convient de retirer la délibération du 31 janvier 2008 attribuant à cet organisme une subvention d'un montant de 45 000 €, étant précisé que la convention d'objectif réglementairement obligatoire pour le versement effectif de toute subvention supérieure à 23 000 € n'a pas été signée en raison notamment des incertitudes financières pesant sur cette structure (la demande de subvention s'élevait à 70 000 €).

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président ,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A LA MAJORITE

3 abstentions (M. MONÉDÉRO. Mmes BUCHACA. PUIG)

- **DE SUPPRIMER** dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière de développement économique d'intérêt communautaire, le soutien à l'Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative d'Agde ;
- **DE RETIRER** la délibération N°7 a) du 31 janvier 2008 attribuant à l'OTSI d'Agde une subvention d'un montant de 45 000 € ;
- **DE MODIFIER** le Budget Primitif 2008 en ramenant :
le crédit inscrit à l'article 6 574 de 800 058,64 € à 755 058,64 € (Décision Modificative N°1 du Budget Primitif 2008) et d'augmenter le chapitre 011 du même montant ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :
22-05-2008

Affichage effectué le :
- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

ETUDE POUR
L'AMENAGEMENT DU
DOMAINE DE LAVAGNAC
A MONTAGNAC:
approbation du dossier de clôture

N°14

Réf. :PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 JUIN 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, AMIEL, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, Mmes BUCHACA, DOLZ, MM. DRUILLE, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPE, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA, MONÉDÉRO, NADAL, PEPIN-BONET, PÉREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, ROQUE, SERS, SOULIER, TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON, MM. MARTINEZ Alphonse, RYAX, PÉREZ Robert, VAYRETTE, Mmes ROULET, NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER, MARTINEZ Jean, SICARD, BARRAU, BONNAFOUX, EXPOSITO, MILLAT Guy, RALUY, SANCHEZ, TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion – maire de Montagnac

Monsieur le Rapporteur rappelle que par délibération en date du 28 juin 2005, la Communauté d'Agglomération a passé pour l'aménagement du domaine de LAVAGNAC une convention de mandat d'étude avec Hérault Aménagement en vue de désigner un opérateur immobilier pour aménager et valoriser ce domaine.

Monsieur le Rapporteur expose que la mission d'Hérault Aménagement est aujourd'hui terminée, et qu'il convient d'approuver le dossier de clôture qui comprend:

- les documents administratifs;
- les documents financiers,
- les justificatifs de dépenses
- la dernière demande de remboursement

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS
REÇU LE

- 6 JUIN 2008

Finances, Fonction publique territoriale,
Affaires communales et Intercommunalité

Il indique que les délais ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle des études qui s'élevait à la somme de 121 492 € TTC ont été respectés suivant le détail ci-après :

- ◆ fin de l'étude au 30 avril 2008
- ◆ coût de financement des études : 112 066,07 € T.T.C.
- ◆ Financement reçus :
 - subvention Etat : 26 906,18 €
 - subvention Conseil Général : 19 752,97 €
 - subvention SAFER : 20 000,00 €
 - subvention Caisse des Dépôts et Consignation : 15 000,00 €
 - subvention Conseil Régional : 5 545,20 €représentant 78 % de recettes.
le solde étant financé par la CAHM.

Les membres du Conseil communautaire sont donc invités à approuver le dossier de clôture.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le dossier de clôture concernant l'aménagement du domaine de Lavagnac à Montagnac ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault méditerranée à signer ledit dossier ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;

- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la

délibération : 42

Date de convocation :

22-05-2008

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

CONVENTION RELATIVE
AU FINANCEMENT DU DEBAT
PUBLIC DE LA LIGNE
FERROVIAIRE NOUVELLE
ENTRE MONTPELLIER
ET PERPIGNAN

N°15

Réf. :PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIN 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. AMIEL. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPE. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. NADAL. PEPIN-BONET. PÉREZ Gérard. Mme PUIG. MM. REVALOR. Mme RODRIGUES. ROQUE. SERS. SOULIER. TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON. MM. MARTINEZ Alphonse. RY AUX. PÉREZ Robert. VAYRETTE. Mmes ROULET. NEGRE.

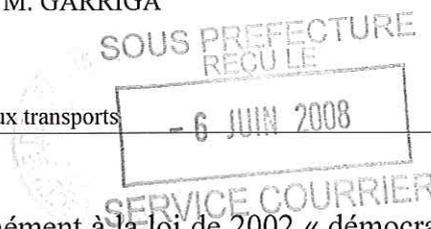
Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER. MARTINEZ Jean. SICARD. BARRAU. BONNAFOUX. EXPOSITO. MILLAT Guy. RALUY. SANCHEZ. TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christian THERON, vice président délégué aux transports



Monsieur le vice président rappelle que conformément à la loi de 2002 « démocratie de proximité » qui fixe les conditions du « débat public » pour la réalisation des grandes infrastructures, le projet de création de la ligne ferroviaire nouvelle entre Montpellier et Perpignan doit faire l'objet d'un débat public et présenter les grandes familles de scénarii issus des pré-études fonctionnelles commencées en janvier 2007 et qui devront se terminer en juillet 2008;

Monsieur le Rapporteur expose que le coût de l'organisation de ce débat public estimé à la somme de 2 700 000€ HT est financé à hauteur de 75% par l'Etat « Réseau Ferré de France » et le Conseil Régional mais également à hauteur de 25 % par les conseils généraux et les communautés d'agglomération.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser le président à signer la convention de financement qui prévoit la participation de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à hauteur de 56 250 € HT.

Il précise que le planning du débat public se décompose pour l'essentiel comme suit :

- 10 mois pour la préparation du débat public
- 4 à 6 mois pour le déroulement du débat public
- 2 mois pour la rédaction du compte-rendu
- 3 mois pour la prise de décision sur les conditions de poursuite du projet

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SE PRONONCER** favorablement sur la participation financière de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au financement du débat de la ligne ferroviaire nouvelle entre Montpellier et Perpignan ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention de financement ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante, soit la somme de 56 250 € HT, sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :

22-05-2008

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

GROUPEMENT DES AUTORITES
RESPONSABLES DE TRANSPORT
(GART) :
désignation des représentants de la
CAHM – versement de la cotisation
2008

N° 16

Réf. : PHD/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIN 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, AMIEL, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, Mmes BUCHACA, DOLZ, MM. DRUILLE, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPE, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA, MONÉDÉRO, NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, ROQUE, SERS, SOULIER, TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON, MM. MARTINEZ Alphonse, RY AUX, PEREZ Robert, VAYRETTE, Mmes ROULET, NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER, MARTINEZ Jean, SICARD, BARRAU, BONNAFOUX, EXPOSITO, MILLAT Guy, RALUY, SANCHEZ, TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président



Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le Président rappelle que le GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport) est une association loi 1901 regroupant les autorités responsables du transport qui compte 259 adhérents dont 176 agglomérations, 57 départements et 19 régions dont la vocation principale est de promouvoir la construction d'une mobilité durable grâce aux transports publics et aux modes alternatifs à l'automobile.

Il précise que le GART intervient dans de nombreux domaines en rapport avec les politiques de déplacements et les transports publics urbains comme la lutte contre la pollution, l'aménagement du territoire, la politique de la ville, l'urbanisme, le stationnement, la circulation, le financement des transports, la tarification, l'intermodalité et les relations contractuelles entre les acteurs du transport. Le GART est donc à la fois une plate-forme d'échanges et de réflexion entre élus responsables du transport et un outil de conseil et d'expertise économique, financière, juridique et technique pour ses adhérents sur toutes les questions relatives au transport public.

Dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice des transports, il est proposé de renouveler l'adhésion au GART qui est conditionnée par le versement d'une cotisation annuelle de 0,042 € par habitant soit un montant qui s'élève à 2 688,00 €. d'une part, et de désigner dans le cadre de la mise en place des membres du Conseil communautaire en date du 14 avril dernier, un **représentant titulaire** et un **représentant suppléant** qui représenteront la CAHM au sein de l'Assemblée Générale de ce regroupement ainsi que dans différentes instances (Conseil d'administration, Bureau etc...) d'autre part.

../..

Sur proposition du Président, l'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer d'une part, sur l'opportunité de renouveler l'adhésion à ladite association dont le montant s'élève à la somme de 2 688,00 euros et d'autre part, sur la désignation de ses représentants :

- **monsieur Christian THERON**, vice président délégué aux transports en tant que représentant **titulaire**,
- **monsieur Edgar SICARD**, vice président délégué aux ressources humaines et aux relations sociales en tant que représentant **suppléant**.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE de recourir** au scrutin public pour procéder à la désignation des représentants de la CAHM ;
- **DECIDE de désigner les représentants titulaire et suppléant** au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) ;

Titulaire au sein du GART	Suppléant au sein du GART
Christian THERON	Edgar SICARD

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion au GART dont le montant de la cotisation pour l'exercice 2008 s'élève à la somme de 2 688,00 euros.

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :
22-05-2008

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PRODUCTION DE
LOGEMENTS SOCIAUX :
programmation prévisionnelle 2008

N° 17

Réf. : DM/SB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE - BEZIER
RECU LE

10 JUIN 2008

Affaires Economiques
et
Social

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIN 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, AMIEL, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, Mmes BUCHACA, DOLZ, MM. DRUILLE, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPE, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA, MONÉDÉRO, NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, ROQUE, SERS, SOULIER, TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON, MM. MARTINEZ Alphonse, RYAUX, PEREZ Robert, VAYRETTE, Mmes ROULET, NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER, MARTINEZ Jean, SICARD, BARRAU, BONNAFOUX, EXPOSITO, MILLAT Guy, RALUY, SANCHEZ, TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice président délégué à l'habitat

SOUS PREFECTURE
RECU LE

- 6 JUIN 2008

SERVICE COURRIER

Monsieur le vice président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation des « aides à la pierre », la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est amenée à délibérer en début d'année sur la programmation prévisionnelle de production de logements sociaux prévue pour l'exercice 2008.

Monsieur le Rapporteur expose qu'à ce jour, le recensement de cette programmation fait état de la production de **123 logements locatifs sociaux** et de **19 logements en accession sociale à la propriété**, soit :

Adresse projet	Commune	Opérateur	Nbre logts locatifs	Nbre Accés Sociale	CATEGORIES DE FINANCEMENTS			
					PLAI	PLUS	PLS	PLUS CD
21 rue Poissonnerie	Agde	PACT ARIM	4		4			
ZAC Capiscol	Agde	HERAULT HABITAT	45		15	25	5	
Rés Moulin à Vent	Portiragnes	HERAULT HABITAT	4		1	3		
Cave Coopérative	Bessan	HERAULT HABITAT	35	8	8	18	9	
Lot « Le Causse »	St Thibéry	ARCADE	10	8	3	7		
Lot « Valat de Liau »	Adissan	HERAULT HABITAT	7		2	5		
ZAC La Figueraie	Nézignan l'Evêque	HERAULT HABITAT	10		3	5	2	
Lot « Le Clos St Aubin »	Aumes	HERAULT HABITAT	8	3	2	6		
TOTAL			123	19	38	69	16	

Il précise que dans le cadre de la démolition-reconstruction Route de Roujan à Pézenas, il est prévu la reconstruction de 50 logements.

Adresse projet	Commune	Opérateur	Nbre logts locatifs	Nbre Acces Sociale	CATEGORIES DE FINANCEMENTS			
					PLAI	PLUS	PLS	PLUS CD
Route de Roujan	Pézenas	HERAULT HABITAT	50		15			35

La ventilation par catégorie de financement correspond au niveau de revenu des ménages soit :

- les PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) pour les ménages les plus modestes,
- les PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) pour les ménages aux revenus plus élevés
- les PLS (Prêt Locatif Social) pour les ménages aux revenus supérieurs au PLUS.

Il indique que cette programmation en logements sociaux ainsi présentée est susceptible d'évoluer au cours des prochains mois et qu'une délibération définitive sera proposée d'ici la fin de l'année afin de prendre en compte les ajustements intervenus tout au long de l'exercice.

Il invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la programmation 2008 de la production de logements sociaux de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée telle qu'exposée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :

22-05-2008

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

VALIDATION DU BILAN 2007
DE L'OPAH RU ET DE
L'ACTION FAÇADES

N° 18

Réf. : DM/SB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIN 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. AMIEL. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPE. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. NADAL. PEPIN-BONET. PÉREZ Gérard. Mme PUIG. MM. REVALOR. Mme RODRIGUES. ROQUE. SERS. SOULIER. TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON. MM. MARTINEZ Alphonse. RYBAUX. PÉREZ Robert. VAYRETTE. Mmes ROULET. NEGRE.

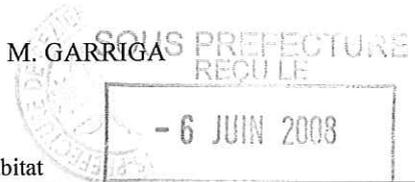
Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER. MARTINEZ Jean. SICARD. BARRAU. BONNAFOUX. EXPOSITO. MILLAT Guy. RALUY. SANCHEZ. TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice président délégué à l'habitat



Monsieur le vice président expose que dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) démarrée en avril 2005 -pour 5 ans- on note des résultats significatifs dépassant les objectifs annuels, dans la continuité de 2006 qui sont conformes aux objectifs de l'OPAH RU à savoir :

- Traiter l'habitat indigne, de type insalubre ou en péril, et les logements indécentes, occupés ou vacants, dans les centres villes et les bourgs, et accompagner socialement les ménages occupants, locataires ou propriétaires.
- Produire du logement locatif à loyer maîtrisé par la remise sur le marché de logements vacants
- Aider les propriétaires occupants et les accédants à la propriété à ressources modestes et favoriser le maintien à domicile par des aides spécifiques à l'adaptation aux handicaps qui a été une priorité 2007. De ce fait une enveloppe supplémentaire de 100 000 € nous a été octroyée pour 2007 par l'ANAH.
- Aider les petites copropriétés inorganisées en centre ville pour la réalisation de travaux sur parties communes.
- Valoriser le patrimoine architectural.
- Requalifier des centres anciens en termes d'amélioration du cadre de vie et valorisation du patrimoine par le biais de l'action façades.

Monsieur le Rapporteur présente :

→ **le bilan quantitatif et financier OPAH :**

En 2007, 278 propriétaires ont contacté la Maison de l'Habitat avec une majorité pour Agde, Pézenas, Montagnac ensuite Bessan, Florensac, Caux, Saint Thibéry, Vias et peu de contact sur les autres communes dont zéro sur Cazouls d'Hérault.

../..

	Nombre de logements par an	ANAH Consommé Annuel	CAHM Consommé Annuel	Subvention moyenne par logts	Comparatif objectif 2007 en nombre de logts	Résultats Cumulés (05-07) en nombre de logements	Comparatif cumulé (05-07) en %
PB	47	867 777 €	203 273€	18 300 €	52	107 logements	43%
PO	70	248 406 €	24 992 €	3 906 €	35	164 logements	82%
Total sur l'année 2007	117	1 116 000 €	228 265€	/	87	271 logements sur 450 logements objectif sur 5 ans et 136 façades sur les 5 ans	60%

Sur la période 2005-2007, 289 logements ont été financés, soit 125% des objectifs (64% d'avancement sur 5 ans) dont :

	TOTAL OPAH	2007		CUMUL 2005-2007		% Objectifs période	% Objectifs sur 5 ans
		Objectif	Résultat	Objectif	Résultat		
Propriétaire occupant	200	35	70	100	70	164%	286%
<i>indécent</i>	175	33	70	94	70	171%	250%
<i>insalubrité/péril</i>	25	2	0	6	0	50%	0%
<i>adaptation</i>	/	48	31	/	/	/	/
Logements locatifs	250	52	47	132	47	95%	19%
<i>indécent</i>	125	31	24	69	24	100%	19%
<i>insalubrité/péril</i>	125	21	11	63	11	70%	9%
<i>transfo usage</i>			9				
<i>loyer maîtrisé</i>	90	20	43	44	43	259%	48%
Total logements	450	87	117	232	117	125%	26%

- Secteur locatif: 95% d'avancement sur les objectifs de la période, 70% des objectifs de traitement de l'habitat indigne, les objectifs de loyers maîtrisés ont été multipliés par 2,5.
- Secteur propriétaire occupant: les objectifs initiaux ont été multipliés par 2,6 compte tenu d'une forte demande sociale.

En crédit ANAH: pour mémoire 112% de la dotation initiale de l'OPAH RU (sur 5 ans) qui, avant la délégation et l'obtention de crédits supplémentaires, était de 3M€, a été consommée à ce jour en 2,5ans (3 346 000€).

En particulier, une subvention de 50% sur des travaux d'office a été octroyée, pour un arrêté de péril pris à Adissan, l'immeuble était vacant et le propriétaire n'était pas identifié.

En conclusion, l'enveloppe 2007 a été intégralement dépensée et deux dossiers représentant 11 logements n'ont pas été déposés faute de crédits.

→ **l'action Façades :**

	Nombre de logements	ANAH Consommé Annuel	CAHM Consommé Annuel	Subvention moyenne par logts	Comparatif objectif 2007 en nombre de logts	Résultats Cumulés (05-07) en nombre de logements	Comparatif cumulé (05-07) en %
Façades	33	0 €	85 655 €	2 595 €	61	136 façades	54 %

80 façades ont été effectivement réalisées et achevées depuis le début de l'opération.

→ **Le bilan qualitatif**

La mise en œuvre d'une démarche de renouvellement urbain a permis :

- la rénovation de tènements immobiliers vacants très dégradés en centres urbains.
- la production de logements à loyers modérés remis en location après une longue vacance
- un premier traitement de logements occupés et de situations notoires de mal-logement, qui devra se poursuivre dans la durée

et particulièrement :

- à apporter une aide particulière au maintien à domicile des propriétaires âgés et/ou handicapés en matière d'adaptation du logement.
- à répondre à une demande sociale en matière de logements locatifs
- à accroître le parc locatif privé par la réhabilitation de logements vacants ou la création de nouveaux logements

→ **les actions particulières d'accompagnements 2007**

- Expertise : 26 expertises ont été réalisées suite à un enregistrement de plaintes dont 2 cas d'insalubrité et 24 situations d'indécence. Les propriétaires ont été contactés afin de connaître leur engagement en terme de travaux avant les mesures de saisine DDASS et Transmission CAF pour la suspension du tiers-payant.
- Commission Logements à loyers maîtrisés : mise en place de la Commission logements à loyers maîtrisés en milieu d'année qui a permis de mobiliser 8 propriétaires intéressés par des propositions et 1 candidat locataire a pu bénéficier d'un logement à loyer conventionné à Caux. Pour conforter, cette démarche une convention entre les propriétaires bailleurs et la CAHM a été établie. Depuis, deux conventions ont été signés par des propriétaires pour la future mise en location de 4 logements.

Monsieur le vice président invite les membres du Conseil communautaire à prendre acte du bilan de l'OPAH RU et l'action façades 2007.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

PREND ACTE

- **DU BILAN** de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain et de l'action façades 2007.

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :

22-05-2008

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

RENOUVELLEMENT
DE LA CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
URO HABITAT
(union Régionale des organismes
d'Habitat Social)

N°19

Réf. :PHD./sgb

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIN 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. AMIEL. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPE. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. NADAL. PEPIN-BONET. PÉREZ Gérard. Mme PUIG. MM. REVALOR. Mme RODRIGUES. ROQUE. SERS. SOULIER. TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON. MM. MARTINEZ Alphonse. RYAU. PÉREZ Robert. VAYRETTE. Mmes ROULET. NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER. MARTINEZ Jean. SICARD. BARRAU. BONNAFOUX. EXPOSITO. MILLAT Guy. RALUY. SANCHEZ. TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice président délégué à l'habitat

Monsieur le vice président rappelle que par délibération en date du 13 décembre 2005, le Conseil communautaire a décidé de passer une convention de partenariat avec URO Habitat pour le soutien notamment qu'elle peut apporter dans la construction, la réhabilitation, la rénovation de logements « durables » en Languedoc-Roussillon ou encore pour le rôle qu'elle peut jouer dans les relations avec l'Etat ou l'accélération de la réalisation de logements .

Au vu du bilan 2007, il propose aux membres du Conseil communautaire de continuer ce partenariat et de renouveler la convention pour l'année 2008 dont la participation s'élève à la somme de 1 320 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé de son Rapporteur,
Après avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 mai 2008
Après en avoir délibéré,

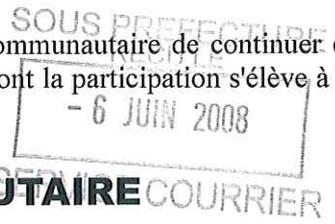
DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RENOUELER** la convention de partenariat avec URO HABITAT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante, soit la somme de 1 320 € sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

22-05-2008

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PRODUCTION DE LOGEMENTS
SOCIAUX - OPERATION
DEMOLITION RECONSTRUCTION
DE 50 LOGEMENTS ROUTE DE
ROUJAN A PEZENAS -2ème
TRANCHE : notification de
financements à Hérault habitat

N° 20

Réf. : DM/SB/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE DE BÉZIER
REQUIS

10 JUIN 2008

Affaires Economiques et
Secteur Social et

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIN 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, AMIEL, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, Mmes BUCHACA, DOLZ, MM. DRUILLE, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPE, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA, MONÉDÉRO, NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, ROQUE, SERS, SOULIER, TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON, MM. MARTINEZ Alphonse, RYAU, PEREZ Robert, VAYRETTE, Mmes ROULET, NEGRE.

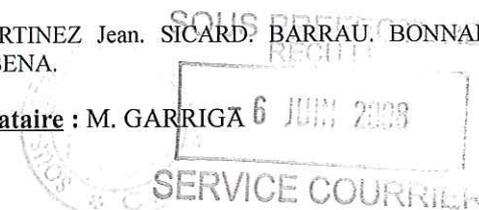
Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER, MARTINEZ Jean, SICARD, BARRAU, BONNAFOUX, EXPOSITO, MILLAT Guy, RALUY, SANCHEZ, TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice président délégué à l'habitat



Monsieur le vice président rappelle que la production des logements sociaux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est initiée conformément à son Plan Local de l'Habitat Intercommunal et à la convention « *des aides à la pierre* » qui lui sont déléguées par l'Etat depuis janvier 2006.

Monsieur le Rapporteur expose qu'après étude du projet réalisé par HERAULT HABITAT sur la commune de Pézenas situé Route de Roujan (2ème tranche) pour la reconstruction de 50 logements dont 15 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et suite à son instruction par la Direction Départementale de l'Équipement qui émet son avis ; la CAHM est donc en mesure de valider ce projet et d'en accepter son financement.

Il indique que le coût total de l'opération est de 5 560 057,70 € T.T.C. et se répartit suivant le plan de financement :

• Subvention Etat	279 651,76 €
• Subvention Conseil Général sur Foncier	280 000,00 €
• Subvention Conseil Général 50%	224 000,00 €
• Subvention CAHM 50%.....	224 000,00 €
• Subvention Conseil Régional	178 900,40 €
• Prêt CDC P.R.U. Foncier	407 773,64 €
• Prêt CDC P.R.U.	2 327 260,12 €
• Prêt CDC P.L.A.I Foncier	161 742,76 €
• Prêt CDC P.L.A.I.	923 104,02 €
• Fonds propres	553 625,00 €

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur la validation de ce projet et notamment son financement afin de permettre à monsieur le Président de la CAHM de le notifier.

././.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER** l'opération de logement sociaux sur la commune de Pézenas Route de Roujan (2ème tranche) ;
- **D'ATTRIBUER** les financements selon le détail exposé ci-dessus au titre de la CAHM et des financements délégués par l'Etat (délégation des aides à la pierre) ;

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :

22-05-2008

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

**DETERMINATION
DU LIEU DE LA
PROCHAINE SEANCE**

N° 21

Réf. : PHD/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIN 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le JEUDI VINGT-NEUF MAI à dix-huit

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. AMIEL. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPE. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. NADAL. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. Mme PUIG. MM. REVALOR. Mme RODRIGUES. ROQUE. SERS. SOULIER. TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON. MM. MARTINEZ Alphonse. RYAU. PEREZ Robert. VAYRETTE. Mmes ROULET. NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER. MARTINEZ Jean. SICARD. BARRAU. BONNAFOUX. EXPOSITO. MILLAT Guy. RALUY. SANCHEZ. TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de SAINT-THIBERY, siège social de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la séance du prochain Conseil communautaire.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** le lieu de la prochaine séance du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sur la commune de FLORENSAC.

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Gilles D'ETTORE.



SOUS PREFECTURE
RECUE

- 6 JUIN 2008

SERVICE COURRIER

SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :
22-05-2008

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

FDI Habitat :
désignation d'un administrateur

QUESTION DIVERSE N° 22

Réf. : PHD/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 6 JUIN 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIN 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, AMIEL, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, Mmes BUCHACA, DOLZ, MM. DRUILLE, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPE, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA, MONÉDÉRO, NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, ROQUE, SERS, SOULIER, TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON, MM. MARTINEZ Alphonse, RYAux, PEREZ Robert, VAYRETTE, Mmes ROULET, NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER, MARTINEZ Jean, SICARD, BARRAU, BONNAFOUX, EXPOSITO, MILLAT Guy, RALUY, SANCHEZ, TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le Président expose que dans le cadre législatif de l'ordonnance du 25 août 2006 ratifiée par la Loi n°2006.1615 du 18 décembre 2006 Engagement National pour le Logement qui transforme les SACI en SACICAP (Sté Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété), la CAHM est devenue actionnaire, par délibération en date du 15 mai 2007, auprès de FDI SACI France Sud (Société Anonyme de Crédit Immobilier), établissement financier spécialisé dans le crédit à l'habitat et -en ce qui concerne les métiers immobiliers- est à la tête de groupe d'un pôle constitué de FDI PRMOTION, de FDI HABITAT et FDI ICI et déteint ainsi des droits de vote en Assemblée Générale en étant membre du conseil d'administration.

Suite à la mise en place des membres du Conseil communautaire en date du 14 avril dernier et des élections municipales des 9 et 16 mars 2008, il convient à présent de désigner le représentant de la CAHM qui assurera les fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration de FDI Habitat.

Sur proposition du Président, l'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur la désignation de son représentant :

- **monsieur Vincent GAUDY**, vice président délégué à l'habitat qui assurera les fonctions d'administrateur.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE de recourir** au scrutin public pour procéder à la désignation du représentant de la CAHM ;

- **DECIDE de désigner** le membre du conseil d'administration de FDI Habitat afin d'assurer les fonctions d'administrateur :

Administrateur au sein de FDI Habitat
Vincent GAUDY

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

(The signature is written in blue ink over a circular official stamp of the Communauté d'Agglomération de Saint-Thibéry. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-THIBÉRY' and 'HERAULT - MONTPELLIER - LITTORAL - MEDITERRANEE'.)

SEANCE DU JEUDI 29 MAI 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT THIBERY, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

22-05-2008

Affichage effectué le :

13 JUIN 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION D'UN AGENT
AUPRES DU SICTOM PEZENAS-
AGDE

QUESTION DIVERSE

N° 23

Réf. : PHD.TS/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

13 JUIN 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. AMIEL. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPE. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. NADAL. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. Mme PUIG. MM. REVALOR. Mme RODRIGUES. ROQUE. SERS. SOULIER. TRINQUIER

Délégués Suppléants : Mme BALON. MM. MARTINEZ Alphonse. RYAU. PEREZ Robert. VAYRETTE. Mmes ROULET. NEGRE.

Absents Excusés : MM. VOGEL-SINGER. MARTINEZ Jean. SICARD. BARRAU. BONNAFOUX. EXPOSITO. MILLAT Guy. RALUY. SANCHEZ. TOBENA.

Mandant : M. BONNAFOUX

Mandataire : M. GARRIGA

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : G. D'ETTORE, Président

Monsieur le Président expose que dans le cadre de sa compétence collecte des déchets le SICTOM Pézenas-Agde effectue le ramassage des objets encombrants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. Cette mission est complémentaire de celle du service propreté de la Communauté d'Agglomération.

Afin d'améliorer l'efficacité de ces services sur le terrain, il est proposé d'affecter un agent du service propreté de la CAHM à l'équipe collecte des encombrants du SICTOM Pézenas-Agde dans le cadre d'une mise à disposition statutaire.

Pour ce faire, monsieur le Rapporteur propose d'établir une convention de mise à disposition d'une durée de trois ans avec effet du 1^{er} juin 2008 jusqu'au 31 mai 2011, qui permettra l'affectation au sein des équipes du SICTOM Pézenas-Agde d'un agent de la CAHM en contrepartie du remboursement des frais salariaux correspondant.

Il invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur le principe de cette mise à disposition.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE METTRE A DISPOSITION** du SICTOM Pézenas-Agde à compter du 1^{er} juin 2008, un agent de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour effectuer des missions de collecte des objets encombrants ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du personnel de la Communauté au profit du SICTOM Pézenas-Agde ;
- **DIT** que les recettes correspondantes au remboursement des rémunérations ainsi que du régime indemnitaire et des charges sociales de l'agent mis à disposition seront imputées au chapitre 74 du Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à SAINT THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE